

# BIDALOT

## TECHNOLOGIES

Tél. : +33 (0) 559 859 500  
Fax : +33 (0) 559 859 505

Retrouvez nous sur internet  
[www.bidalot.fr](http://www.bidalot.fr)

## ECHAPPEMENT CROSS ADAPTABLE P/ PEUGEOT XPS

Echappement référence : ECHAP611, homologué CEE DIRECTIVE 97/24 - n° e9\*97/24\*1349\*00

### INSTRUCTIONS

#### PIECES INCLUSES DANS LE COLIS

Contrôler que les pièces désignées sur le dessin sont toutes dans le colis.

#### MONTAGE

Démonter l'échappement d'origine.

Monter le nouvel échappement, en utilisant soit les fixations d'origine, soit les fixations spéciales livrées avec l'échappement, sans serrer les vis, en s'assurant que le joint d'étanchéité en sortie de cylindre est parfaitement positionné, bloquer ensuite tous les boulons et attaches.

Mettre en route le véhicule pour faire chauffer l'échappement, et s'assurer qu'il n'y a aucune fuite.

Refaire un autre contrôle de serrage des fixations après environ 100 km d'utilisation.

#### CONSEILS

Le silencieux peut atteindre des températures très élevées, de même que les pièces qui y sont attenantes (fixations, cylindres, etc ...).

Afin d'éviter tout risque de brûlure, il convient donc de ne le toucher que lorsqu'il est complètement refroidi.

Vérifier également que le silencieux ne passe pas trop près de pièces sensibles à la chaleur (pièces plastiques, tube d'essence, durites, tuyauteries de frein, câbles électriques, etc ...).

#### ENTRETIEN

Vérifier périodiquement les diverses fixations, ainsi que l'état général de l'échappement, une amorce de fissure doit impérativement être ressoudée ou réparée le plus possible, afin d'éviter une destruction irrémédiable, ainsi que la propagation de bruits anormaux.

#### MISE EN GARDE

Toute modification sur l'échappement est interdite et annule son homologation. La société BIDALOT Technologies décline toute responsabilité dans le cas d'un pot qui a été modifié ou utilisé de manière anormale.

#### GARANTIE

La garantie se limite à l'échange seul de la partie considérée comme réellement défectueuse après examen par nos services techniques. Cette garantie n'est valable que si l'échappement a été monté sur le véhicule pour lequel il a été expressément destiné. Cette garantie ne peut être accordée que dans le cas d'une utilisation normale (non compris : montage incorrect, accident, usage compétition, etc ...). La garantie ne couvre pas les pièces d'usure (silentbloks, joints, etc ...)

## **PREMIER POUR LE RESTER**

